

Présents : MM FAUGERE, SIVIGNON, Mme JAFFRE
Mmes COMBIER, MENARD, DUFOUR,
MM CADOT, EMERY, BONIN,

Excusés : Mme MASSON, M. CHAPERON

.....

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame JAFFRE souhaite apporter quelques précisions au sujet du déneigement :

1°) un camion était immobilisé sur le chemin desservant la maison de Monsieur CADOT et a empêché l'engin de déneigement de passer. Au retour, Madame JAFFRE reconnaît que ce chemin a été oublié.

2°) Deux chemins privatifs ont été déneigés : celui desservant la maison de Monsieur Alain CHAINTREUIL, l'entreprise JAFFRE ignorant qu'il n'est pas communal. Le second est celui de Madame Christiane DE WITTE, qui semble-t-il est déneigé chaque année avec le consentement de Monsieur CADOT, qui conteste vivement cette affirmation.

Enfin, Monsieur Michel CHAINTREUIL a demandé à ce que la portion de chemin desservant sa locataire âgée soit dégagée en cas de besoin des secours.

Monsieur Gilles EMERY souhaite faire un commentaire au sujet des comptes-rendus de réunions de Conseil qui sont affichés à l'extérieur et publiés dans la presse. Il les trouve beaucoup trop succins et imprécis. Le Maire s'engage dorénavant à une parution plus complète.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Un relevé des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, a été remis à chaque conseiller pour examen.

Le compte administratif 2009 ainsi que le compte de gestion de la Perceptrice sont conformes et identiques. Ils laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 49 331,20 € et un déficit d'investissement de 19 464,58 €, soit un excédent global de clôture de 29 866,62€.

Le compte administratif et le compte de gestion 2009 sont approuvés à l'unanimité.

TAXES LOCALES 2010

Elles sont reconduites à l'identique, soit :

- Taxe habitation : 5,97 % pour un produit de 13964 €
- Foncier bâti : 9,26% pour un produit de 13 834 €
- Foncier non bâti : 29,92 % pour un produit de 7 330 €

Soit un produit total de 35 128 €.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, le taux de celle-ci est maintenu (9,86%). Cette taxe fait l'objet d'une « compensation-relais » attendue de 15 931 € qui viendront s'ajouter aux 3 taxes précédentes.

TAXE ORDURES MENAGERES

L'augmentation appliquée par le SIRTOM en 2009 n'ayant pas été répercutée par la commune, la taxe pour 2010 fait l'objet d'un réajustement afin d'équilibrer la dépense et la recette. En conséquence, le taux est fixé à 12,45 % des bases prévisionnelles déterminées par le ministère du Budget.

SUBVENTIONS

Lors de la dernière séance, il a été demandé à l'Eveil Clerminoise de fournir un justificatif de ses comptes 2009, ce qui a été fait. Son bilan fait apparaître un solde positif d'environ 800 €. Une discussion s'engage sur le bien fondé d'une subvention à une association qui n'est pas en difficulté. Les avis sont partagés, certains estimant qu'une subvention à une association dont les comptes seraient négatifs ne serait pas plus justifiée.

Le Maire propose, dans un souci d'équité, et en soulignant sa satisfaction de voir des animations dans la commune, d'accorder une subvention de 50 € à l'Eveil Clerminoise et 50 € au Comité des Fêtes.

La décision est portée au vote à main levée. Par 4 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, ces subventions sont accordées.

BUDGET PRIMITIF 2010

La section de fonctionnement est établie pratiquement à l'identique de 2009. Elle s'équilibre à 151 693 €.

Quant à la section d'investissement, elle se limite en dépenses aux travaux de voirie prévus, et au remboursement du capital de l'emprunt, et en recettes au prélèvement sur la section de fonctionnement, aux subventions 2009 non encore perçues et à la subvention 2010 pour la voirie, qui risque d'être divisée par deux, compte-tenu de la conjoncture. Cette section s'équilibre à 50 060 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT

Le contrat de Madame Danièle BERNARDAT arrivant à expiration au 31 mai 2010, il sera renouvelé à l'identique pour un an.

RECRUTEMENT AGENT D'ENTRETIEN

Le Maire indique aux Conseillers qu'il a déjà reçu plusieurs candidatures au poste d'agent d'entretien en vue du remplacement de Monsieur FERNANDES fin d'année 2010. Les maires de La Chapelle, Brandon et Clermain se sont entendus pour l'embauche d'un agent qui devra être polyvalent et être en possession du permis Poids Lourds. Son temps de travail hebdomadaire serait d'1 jour ½ à Clermain et Brandon et 2 j à La Chapelle.

CREATION de POSTE ADMINISTRATIF

Compte-tenu du prochain départ en retraite de la secrétaire de mairie, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe doit être créé pour la nouvelle secrétaire, à compter du 1^{er} mai 2010, date de sa prise de fonctions.

Il convient également de supprimer le poste de l'actuelle secrétaire à compter du 1^{er} juin 2010, date de sa retraite.

Le Conseil donne son accord.

ONF

Monsieur MAZOYER qui s'occupe du secteur sera relancé pour connaître la date de la coupe et décider d'un lieu de stockage.

CLUNY 2010

Une course à pied est prévue le 13 mai 2010 sur le parcours Cluny – Charlieu avec un relais à Clermain. Le Maire suggère que la commune s'associe à cette manifestation. Cluny 2010 sera contacté pour plus amples informations.

ACCES HANDICAPES

L'aménagement de l'accès des handicapés à tous les établissements publics va devenir obligatoire. A Clermain, l'école est concernée. Un devis a été demandé pour la création d'une rampe complète d'accès en bois. Coût : 3 600 € TTC. Il conviendra, le moment venu, de s'informer d'une éventuelle subvention.

DEMANDES de DEFRICHEMENT

Un courrier a été adressé à Monsieur GALIMI pour qu'il procède au défrichage de sa parcelle place de la Garde, avant les pousses de printemps.

Un courrier identique sera adressé à Madame PONCET pour sa parcelle en face l'échangeur.

ANCIEN DEPOT D'ORDURES

Il est rappelé que les personnes qui déposent des branchages dans cet ancien dépôt sont tenues de les brûler dès qu'elles les apportent.

Il n'est pas envisageable de le clôturer et d'en donner la clé sur demande, cette solution n'étant pas pratique. De ce fait, les dépôts sauvages s'accumuleraient devant le portail.

COMMEMORATION du 8 MAI

Cette année, une cérémonie du souvenir aura lieu samedi 8 mai 2010 à 11 heures devant le monument aux Morts où une gerbe sera déposée.

Un vin d'Honneur suivra.

Séance levée à 22 h 15